



# Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016

Suivi d'une vérification  
de l'optimisation des ressources  
du commissaire au développement durable

Fonds vert : gestion et aide financière

Faits saillants

Photo de la page couverture  
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général  
du Québec  
à l'Assemblée nationale  
pour l'année 2015-2016**

Suivi d'une vérification  
de l'optimisation des ressources  
du commissaire au développement durable

Fonds vert : gestion et aide financière

Faits saillants

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

## Faits saillants

### Objectif des travaux

Dans son rapport daté de décembre 2014, la Commission de l'administration publique (CAP) a demandé au Vérificateur général d'effectuer un suivi de la vérification que nous avons faite du Fonds vert. Nous avons aussi évalué l'application des deux recommandations que la CAP a formulées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à la suite de l'audition de son sous-ministre en 2014.

L'objectif était de voir si les recommandations ont été prises en compte et si les entités concernées ont remédié aux déficiences relevées. Nos travaux de vérification se sont terminés en novembre 2015.

Les résultats de la vérification initiale ont été publiés dans le chapitre 4 du *Rapport du commissaire au développement durable* du printemps 2014.

Le rapport entier est disponible au [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).

### Résultats du suivi

Nos travaux ont porté sur l'ensemble des recommandations que nous avons formulées au printemps 2014 et sur les deux recommandations que la CAP avait faites à l'intention du MDDELCC. Ces travaux ont été réalisés auprès du MDDELCC et du ministère des Transports du Québec (MTQ), soit les deux ministères qui ont participé à l'audition tenue à l'automne 2014 par la CAP relativement à la vérification initiale.

Cette dernière avait pour objectifs de nous assurer que le MDDELCC a mis en place un cadre de gestion permettant d'assurer l'atteinte des objectifs du Fonds vert et de vérifier si des ministères responsables de programmes financés au moyen de ce fonds gèrent les ressources mises à leur disposition avec efficacité et efficacité.

---

**Conclusions.** Les progrès accomplis sont insatisfaisants pour la plupart des recommandations que nous avons formulées au MDDELCC et au MTQ (tableau 1). Les progrès ont aussi été jugés insatisfaisants pour les deux recommandations adressées par la CAP au MDDELCC (tableau 2).

---

**Progrès satisfaisants pour deux recommandations.** Le MDDELCC a réalisé des progrès satisfaisants quant à la diffusion de l'information relative au Fonds vert. Pour sa part, le MTQ s'est assuré que les ententes prises avec les bénéficiaires d'aide financière peuvent être résiliées et que l'aide financière accordée peut être recouvrée lorsque ces ententes ne sont pas respectées.

---

**Plusieurs actions à mettre en œuvre.** Les deux ministères ont entrepris des actions pour donner suite à l'ensemble des recommandations ; toutefois, ils ont pris du retard par rapport aux échéanciers prévus.

Le MDDELCC devra intensifier ses efforts en vue de déterminer des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et d'effectuer un suivi quant à l'atteinte de ces objectifs afin d'évaluer l'apport du Fonds vert.

De même, le MDDELCC et le MTQ devront continuer leur travail au regard de la gestion des programmes d'aide financés par le Fonds vert. Ainsi, ils devront procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner, ainsi que réaliser des évaluations de programme ou achever celles en cours.

---

**Tableau 1** Recommandations du commissaire au développement durable

	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants
<b>Gestion du Fonds vert</b>		
Mettre en place un cadre de gestion qui permet d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ déterminant des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et en effectuant un suivi de leur atteinte ;</li> <li>■ diffusant l'information importante relative au Fonds vert, dont celle concernant son fonctionnement, les objectifs et les programmes qui y sont liés, ses revenus, ses dépenses ainsi que ses résultats.</li> </ul>	MDDELCC	
	MDDELCC	
<b>Gestion des programmes financés par le Fonds vert</b>		
Procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner ; en cas de dérogation, consigner dans le dossier les justifications suffisantes pour soutenir les choix effectués.		MDDELCC MTQ
Définir les dépenses qui sont admissibles en tant que frais d'administration que les bénéficiaires peuvent réclamer au Fonds vert et les limites y afférentes.		MDDELCC MTQ
S'assurer que les ententes prises avec les bénéficiaires permettent leur résiliation et le recouvrement de l'aide financière accordée lorsqu'elles ne sont pas respectées.	MTQ	
Fixer des objectifs précis et mesurables pour chacun des projets financés au moyen du Fonds vert, évaluer périodiquement les résultats obtenus et prendre des mesures correctives afin que la situation soit redressée, s'il y a lieu.		MDDELCC MTQ
Fixer des objectifs précis et mesurables, axés sur les résultats, pour chacun des programmes financés par l'intermédiaire du Fonds vert et évaluer périodiquement leur atteinte.		MDDELCC MTQ
Procéder à des évaluations de programme ou achever celles en cours et prendre des mesures correctives, lorsque c'est nécessaire.		MDDELCC MTQ
S'assurer de la pertinence et du caractère raisonnable des frais d'administration imputés au Fonds vert.		MDDELCC

**Tableau 2** Recommandations de la Commission de l'administration publique

	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants
Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques révise le plan d'action préparé à la suite des recommandations du commissaire au développement durable afin d'adopter le cadre de gestion axé sur les résultats du Fonds vert avant l'automne 2015.		MDDELCC
Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques mette en ligne le tableau de bord du Fonds vert dans les meilleurs délais. Le tableau devra inclure toutes les données relatives au Fonds.		MDDELCC

Cette publication  
est rédigée par le



**Québec**

750, boulevard Charest Est, bureau 300  
Québec (Québec) G1K 9J6  
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

**Montréal**

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

**Internet**

Courriel : [verificateur.general@vgq.qc.ca](mailto:verificateur.general@vgq.qc.ca)  
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

**Le rapport est disponible dans notre site Web.**

**Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec**

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

